

RAPPORT N° 06/1-25
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION D'ETANCHEITE
SUR DIVERS SITES SCOLAIRES DE LA COMMUNE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Dans le cadre de la remise à niveau du bâti scolaire, la Commune va procéder à la réfection de l'étanchéité de plusieurs écoles.

L'opération consistera, de manière non exhaustive, en des travaux :

- préparatoires : dépose, élagage, rehausse maçonnerie,
- d'étanchéité multicouche et isolant thermique,
- d'étanchéité liquide,
- de traitement des eaux pluviales,
- de peinture.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour un allotissement géographique en trois Lots suivants :

- Lot 1

Maternelle Centrale,
Restaurant Scolaire Centrale ;

- Lot 2

Elémentaire Jules Reydellet,
Maternelle Les Camélias,
Maternelle La Providence,
Ecole Philippe Vinson,
Maternelle Françoise Mollard ;

- Lot 3

Maternelle Aurore,
Elémentaire Alain Lorraine,
Elémentaire Les Badamiers,
Maternelle Eudoxie Nonge,
Elémentaire Champ-Fleuri.

RAPPORT N° 06/1-25

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle visant à faciliter les interventions des entreprises ;
- au plan économique : l'élargissement du champs de la concurrence en rendant les lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque Lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME, de manière à contribuer au développement de l'emploi dans ce secteur d'activités.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 391 237,00 € TTC.

Le financement est de :

- Département (Contrat d'Aide aux Communes) 85 %,
- Commune 15 %.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 février 2006, a retenu :

	Entreprise attributaire	Montant (en € TTC)
- Lot 1	KD	121 425,06
- Lot 2	KD	150 189,50
- Lot 3	KD	82 453,06

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

2° de prendre acte de l'engagement de la consultation ;

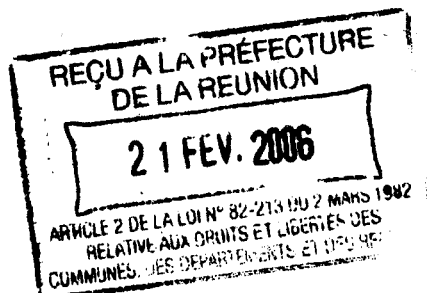
RAPPORT N° 06/1-25

3° de m'autoriser à solliciter des subventions ;

4° de m'autoriser à passer les marchés de travaux et tous les actes y afférents avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, comme indiqué précédemment :

	Entreprise attributaire	Montant (en € TTC)	
-	Lot 1	KD	121 425,06
-	Lot 2	KD	150 189,50
-	Lot 3	KD	82 453,06

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/1-25
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006**

OBJET

**REFECTION D'ETANCHEITE
SUR DIVERS SITES SCOLAIRES DE LA COMMUNE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 février 2006 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2006 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/1-25 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'opération de réfection d'étanchéité sur divers sites scolaires de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 06/1-25

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - Chapitre 23 / Article 2313 ;
- marché décomposé en trois Lots géographiques suivants :
 - Lot 1
Maternelle Centrale,
Restaurant Scolaire Centrale ;
 - Lot 2
Elémentaire Jules Reydellet,
Maternelle Les Camélias,
Maternelle La Providence,
Ecole Philippe Vinson,
Maternelle Françoise Mollard ;
 - Lot 3
Maternelle Aurore,
Elémentaire Alain Lorraine,
Elémentaire Les Badamiers,
Maternelle Eudoxie Nonge,
Elémentaire Champ-Fleuri.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à passer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

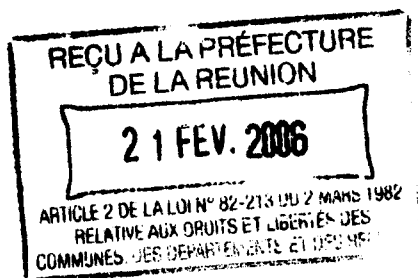
	Entreprise attributaire	Montant (en € TTC)
- Lot 1	KD	121 425,06
- Lot 2	KD	150 189,50
- Lot 3	KD	82 453,06

DELIBERATION N° 06/1-25

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes afférents à ces marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 FEV. 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux d'étanchéité sur les écoles.

Date de la réunion de la Commission : **08 février 2006**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	X	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	*	sorte X
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		+

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. <i>SABATE</i>	DDCCRF		X	
M. <i>BRIAND</i>	Receveur Municipal		X	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 07 décembre 2006.

A cette date les plis des 08 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : REUNION ETANCHEITE SERVICE - KD - BATITRAV - J.P.P - EMR - SEITMO - IJAP - SEPS - CTMS et PADAVATAN.

aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, seules JPP et CTMS (pas de chiffres d'affaires, peu de références / imprécises) n'ont pas été admises à l'ouverture de leurs secondes enveloppes.

Après enregistrement des 08 offres restantes, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations (60 %);
- 2) valeur technique (30 %);
- 3) le délai d'exécution (10 %).

III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

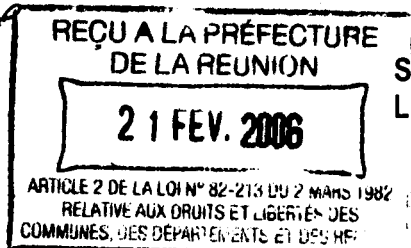
de retenir pour les lots :

1 -> Entreprise M'D ①
SEURO ②

② Entreprise M'D ①
SEURO ②

③ Entreprise M'D ①
SEURO ②

Qui présentent pour l'ensemble des lots des offres cohérentes et économiquement avantageuses.
Concernant BTC BATITOU, son offre n'a pas été retenue car les prix sont anormalement bas et n'ont pas été confirmés par l'entreprise.



SAINT-DENIS, LE 08/02/06
LE PRESIDENT

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE